



PROCES VERBAL N°35  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 MAI 2023

**Présents :**

**BORNE Alexandra, CHAGUÉ Benoît, COURGEY Claude, CORDIER Mélissa, GAUDINET Alain, JANES Daniel, JACOULET Bernard, JEANGIRARD Sylvie, MENETRIER Nathalie, MILLET Alix, PILLIOT Céline, SALVI Thierry.**

**Absents excusés :**

**CULOT François-Xavier  
COLLERY Martine avec procuration à BORNE Alexandra  
DUCROUX Séverine avec procuration à JACOULET Bernard**

**Secrétaire de séance : JEANGIRARD Sylvie**

La séance est ouverte à 20h35mn

**Complément à l'Ordre du Jour**

Le Maire demande la permission d'ajouter à l'Ordre du Jour les points suivants :

**1 Nettoyage des salles des fêtes de Rougemont et Chazelot-Monferney**

**2 Leg de monsieur Eric Thiou.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette demande.

**Plantation d'arbres sur les parcelles AK147, AK148, AK149, AK169 et AK159**

Le 4<sup>ème</sup> Adjoint, Alain Gaudinet, présente aux membres du Conseil Municipal un projet de plantation d'arbres sur les parcelles AK147, AK148, AK149, AK169 achetées à Monsieur Belmont et sur la parcelle AK159 achetée à madame Bichet.

Il présente deux devis avec des offres d'essences différentes de la société « Groupe Forêts et Bois de l'Est » dont les montants sont les suivants : 3 626.50 € et 3 428.50 €.

Le 4<sup>ème</sup> Adjoint précise que le devis le plus-disant « 3 626.50 € » serait néanmoins le plus intéressant pour la commune. Effectivement, les arbres proposés ne demandent pas d'entretien tel l'élagage.

**Délibération 230526.1 :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit le devis à 3 626.50€ hors taxe de la société « **Groupe Forêts et Bois de l'Est** ».

**Achat de terrain à monsieur Gilabert Philippe.**

Le 4<sup>ème</sup> Adjoint, Alain Gaudinet, informe les membres du conseil municipal que monsieur Gilabert Philippe souhaite vendre ses parcelles D599, D609 et D451. La surface totale représente 1 667m<sup>2</sup> et elles sont attenantes à des parcelles forestières communales. Le montant serait de 0.50€ / m<sup>2</sup> soit « 0.50€ x 1 667m<sup>2</sup>= 833.50€ »

**Délibération 230526.2 :** Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'acquérir les parcelles D599, D609 et D451 au montant de 833.50€ et autorise le Maire à signer l'acte de vente.

**Référent déontologue**

Le Maire présente la loi dite « 3DS » du 21 février 2022 et un décret d'application paru au journal officiel du 7 décembre 2022 qui prévoient que chaque élu devra être en mesure, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ». Le référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques.

Il précise que le Centre de Gestion propose une mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires et présente la liste suivante de référents déontologues :

Monsieur Stéphane Barteaux, magistrat administratif.

Monsieur Christian Bauzerand, magistrat administratif.

Madame Pascaline Boulay, magistrat administratif

Madame Aurore Granero, maître de conférences en droit public.

Monsieur Xavier Monlaü, magistrat administratif.

La durée d'exercice et de leurs fonctions est fixée à 6 ans.

**Délibération 230526.3 :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

### **Projet de parc éolien mené par les communes de Montbozon, Avilley et Montussaint.**

Le Maire rappelle qu'un courrier lui a été envoyé par l'association « trop c'est trop » et qu'il a été transmis à chaque membre du Conseil Municipal. Ce courrier demande au conseil municipal de délibérer contre le projet de parc éolien mené par les communes de Montbozon, Avilley et Montussaint.

Le Maire rappelle que Rougemont n'est pas limitrophe avec ces communes. Bien que le Conseil Municipal de Rougemont ait voté contre l'installation d'éoliennes, le maire juge incorrect de demander au conseil municipal de se prononcer contre des décisions prises par les communes précitées car, pour lui, cela ressemblerait à de l'ingérence dans la gestion de ces communes. Le maire précise encore que, bien entendu, chaque élu reste libre de signer une pétition en son propre nom.

**Délibération 230526.4 :** Le Conseil Municipal à l'unanimité refuse de répondre à cette demande et de délibérer contre la décision d'une autre commune de créer un parc éolien.

### **Embauche en contrat aidé de monsieur Allan Dos Anjos.**

Le maire rappelle que, pour donner suite à l'arrêt de travail de Benoît Valnet et pour faire face à la charge de travail qui était prévue pour les mois d'avril, mai, juin, juillet et août, la commune avait fait appel aux services de l'Association Domicile Services dite ADS. Celle-ci avait alors proposé la candidature de monsieur Allan Dos Anjos, habitant de Rougemont.

Le maire informe aujourd'hui que l'intéressé donne pleinement satisfaction quant au travail qu'il fournit. Son embauche à durée déterminée permettrait à la commune de bénéficier d'un contrat aidé à hauteur de 55% par l'état pour 26 heures de travail hebdomadaire.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher Mr Dos Anjos pour une durée de 9 mois et ainsi de signer un contrat avec la Mission Locale de Pôle Emploi.

**Délibération 230526.5 :** le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour l'embauche de monsieur Allan Dos Anjos pour une durée de 9 mois et autorise le Maire à signer son contrat avec la Mission Locale de Pole Emploi.

### **Nettoyage annuel des salles des fêtes de Rougemont et de Chazelot Montferney**

A la demande de la 2<sup>ème</sup> Adjointe Séverine Ducroux, le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis la société EBEN pour la réalisation d'un nettoyage en profondeur de la salle des fêtes de Rougemont. Il prévoit donc le nettoyage des placards, de la faïence murale de la cuisine et des sanitaires, du mobilier fixe en inox, des parois de la chambre froide et de la hotte avec filtres pour un montant de 810 euros hors taxe.

**Délibération 230526.6 :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société EBEN d'un montant de 810 euros hors taxe et demande à la 2<sup>ème</sup> Ajointe de contacter la société précitée pour un devis concernant le nettoyage de la salle de Chazelot-Montferney.

## **Plan ORSEC**

Beaucoup de questions se posent sans avoir de réponses précises, de ce fait, le maire propose d'appeler la préfecture et remettre ce sujet à une prochaine réunion du Conseil Municipal. Demande acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **Leg de monsieur Eric Thiou**

Le Maire informe que l'historien Eric Thiou a écrit plusieurs ouvrages sur l'histoire de la Franche-Comté et en particulier sur l'histoire des Chevaliers de Saint Georges. La notaire, Maître Laura Lancry-Forestier du cabinet des notaires de Saint Just-Saint Rambert, nous a prévenu que monsieur Eric Thiou léguait à la commune de Rougemont, un ensemble d'œuvres traitant de la confrérie des Chevaliers Saint Georges et de la Franche-Comté.

**Délibération 230526.7 :** Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce Leg et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette donation.

## **Divers :**

**Parc Jeanne et Edmond Mallier :** la 2<sup>ème</sup> Adjointe demande que la table de pique-nique soit installée.

**Fleurissement :** Le Conseiller Daniel Janès informe que le fleurissement a pris du retard à cause des livraisons tardives des fleurs et du terreau.

La séance est levée à 22h15mn.

<p style="text-align: center;"><b>Prochaine réunion</b> <b>vendredi 16 juin 2023</b></p>
--